

Québec, le 24 octobre 2000

Monsieur Philippe Nazon
Direction du développement électrique
Ministère des Ressources naturelles
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-416
Charlesbourg (Québec)
G1H 6R1

Objet : Projet de ligne à 315 kV Grand-Brûlé-Vignan par Hydro-Québec

Monsieur,

Au terme de la première partie des séances de la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement chargée de tenir une audience publique sur le projet en titre, nous souhaitons que vous puissiez éclaircir certains aspects du dossier soulevés par les préoccupations des participants. Ces éléments concernent :

- l'ouverture des marchés de l'électricité (historique, position du gouvernement du Québec, mécanismes et contraintes d'échange d'électricité);
- les organismes de régulation et de fiabilité tel que la «Federal Energy Regulatory Commission», le «North American Electric Reliability Council» et le «Northeast Power Coordinating Council» (rôle et fonction, critères d'admissibilité, conformité du réseau d'Hydro-Québec à la suite du verglas de 1998);
- la *Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie et d'autres dispositions législatives.*

Je tiens à vous remercier de votre collaboration habituelle ainsi que de votre diligence à répondre à ces questions.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission